

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT DE LA COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

Enquête publique relative à la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt sur la commune de Tourrettes-sur-Loup.

Par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2021, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de Tourrettes-sur-Loup a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n° F-093-18-P-0015 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de Tourrettes-sur-Loup n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR. Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Tourrettes-sur-Loup, Hôtel de ville – Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 3 février 2021, M. Alain CANOLLE, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Tourrettes-sur-Loup	Le 25 octobre 2021	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Hôtel de ville – Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup
Tourrettes-sur-Loup	Le 10 novembre 2021	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Hôtel de ville – Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup
Tourrettes-sur-Loup	Le 26 novembre 2021	De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Hôtel de ville – Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
CADAM – Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques  
147 boulevard du Mercantour  
06 286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Tourrettes-sur-Loup, Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30), et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/pprif-tourrettes-sur-loup>.

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique  
relative au projet de PPR incendies de forêt de la commune de Tourrettes-sur-Loup  
Hôtel de ville – Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup

ou par email à l'adresse suivante : [pprif-tourrettes-sur-loup@registredemat.fr](mailto:pprif-tourrettes-sur-loup@registredemat.fr)


L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, en mairie de Tourrettes-sur-Loup, Place M. Escalier – 06 140 Tourrettes-sur-Loup.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Tourrettes-sur-Loup pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

  
Alain CANOLLE  
Commissaire enquêteur